



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-206**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-48844-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE PAYANT D'UN
TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 3.3

Locations

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE PAYANT D'UN TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2009, la concession Nissan située au 22/24 Route de Galice a sollicité la Ville afin que la parcelle CR 0141, située à l'arrière de la concession, lui soit mise à disposition et ce, pendant les travaux d'agrandissement du garage.

Ainsi, par convention n°2009-0104 en date du 28 janvier 2009, la Ville a consenti la mise à disposition auprès de la société dénommée « Garage Couriant » (concession Nissan) d'une partie de la dite parcelle, environ 1 000 m², à titre onéreux et pour une durée de 15 mois.

Ladite société ayant poursuivi l'occupation dudit terrain (besoin toujours existant malgré leur agrandissement), cette mise à disposition a été prorogée d'un an à plusieurs reprises :

- par délibération n°2011-1334 du 12 décembre 2011 (soit jusqu'au 27 juin 2012) ;
- par délibération n°2012-712 du 09 juillet 2012 (soit jusqu'au 27 juin 2013) ;
- et par délibération n°2013-252 du 03 juin 2013 (soit jusqu'au 27 juin 2014).

Je me permets de vous rappeler que la parcelle CR 0141, d'une contenance de 2930m², objet de la présente, constitue avec la parcelle CR 0043, mitoyenne, d'une contenance de 923 m², l'emprise foncière nécessaire pour la mise en œuvre du projet ANRU sur Corsy.

A ce jour, le permis de construire de 13 Habitat a été délivré ; toutefois, la décision de la Copropriété "Pamina" quant à l'implantation du bâtiment de 13 Habitat n'a toujours pas été notifiée à la Ville d'Aix-en-Provence.

L'avancement dudit projet permet donc de proroger, à nouveau, la durée de la mise à disposition dudit terrain auprès de la concession Nissan.

Ainsi, je vous propose donc d'établir un nouveau titre d'occupation précaire et ce, pour un an, le préavis quant à la résiliation étant de 8 jours. Le loyer mensuel avait été fixé à 250,00 €, je vous propose de le reconduire, sans révision.

Les modalités proposées par la Ville peuvent être résumées comme suit :

- terrain : environ 600 m² de la parcelle CR 0141 ;
- durée : 1 an à compter du 28 juin 2014 ;
- loyer payable par trimestre, à terme à échoir : 750,00 € ;
- destination du terrain : stationnement des véhicules de la société
- entretien : à la charge du locataire
- aménagements : interdits sauf autorisation expresse et écrite de la Ville ; en fin de convention, ils resteront la propriété de la Ville sans que cela puisse donner lieu à indemnité
- assurance : souscription obligatoire
- résiliation : en cas de non-respect des obligations ou pour motif d'intérêt général **(préavis de 8 jours)**

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de la convention de mise à disposition à titre temporaire, précaire et révocable énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes sus-désignées.

DL.2014-206 - CORSY - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE A TITRE
PAYANT D'UN TERRAIN NU (CR 0141) AUPRES DU GARAGE COURIANT -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

